

# Concours d'entrée 2022

## Concours interne

3<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité

## Question contemporaine

Durée : 5 heures – coefficient 4

Une épreuve consistant en une composition sur une question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société.  
Un court dossier est mis à la disposition des candidats.

Cette épreuve de composition porte sur un sujet ayant trait à l'Etat, aux pouvoirs publics et à leurs rapports avec la société. Elle a pour but de mesurer la capacité des candidats à réfléchir sur le sens du service de l'Etat dans la société contemporaine et vise à apprécier l'aptitude de futurs hauts fonctionnaires à appréhender les enjeux et les finalités de l'action publique et du politique dans le gouvernement des sociétés.

Cette composition, qui n'est en aucun cas réductible à une épreuve technique, suppose des connaissances dans les domaines littéraire, philosophique, historique et des sciences humaines et sociales. Au-delà de la vérification des qualités d'argumentation et de rédaction, le candidat doit témoigner de capacités critiques et formuler un point de vue qui lui soit propre.

Le dossier, d'une longueur de dix pages au maximum, comporte trois ou quatre documents visant à permettre au candidat d'élargir sa réflexion. Sa consultation est facultative et il ne saurait donner lieu à synthèse ni limiter l'étendue du sujet.

## Sujet

L'usage de la violence

## Dossier

N°	Documents joints	Pages
1	« Traité de la violence », Wolfgang Sofsky, pages 29 à 31, Gallimard, 2015 (extrait)	1 et 2
2	« La part d'ange en nous, histoire de la violence et de son déclin », Steven Pinker, pages 367 et 368, Les arènes, 2017 (extrait)	3 et 4
3	<u>Eléments statistiques</u> a) « Insécurité et délinquance en 2021 : une première photographie », <i>Interstats n° 41</i> , janvier 2022 (extraits) b) « Géographie de la délinquance à l'échelle communale », <i>Interstats n° 44</i> , mars 2022 (extrait) c) « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020 », <i>Interstats n° 19</i> , novembre 2021 (extrait) d) « Estimation du coût des violences au sein du couple et de leur incidence sur les enfants en France en 2012: synthèse de la troisième étude française de chiffrage », Catherine Cavalin, Maïté Albagly, Claude Mugnier, Marc Nectoux avec la collaboration de Claude Bauduin, <i>Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) 22-23</i> , 19 juillet 2016 (extrait)	5 à 8
4	« La violence contre les élus: un nouveau mal démocratique? », Jean-Baptiste Juillard, <i>www.theconversation</i> , 18 avril 2022 (extraits)	9 et 10

### Liste des sigles :

ASE : Aide sociale à l'enfance

CEVIPOF : Centre de recherches politiques de sciences Po

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières - Correction des jours ouvrables

DAV : Délégation aux victimes

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

ITE : Incapacité totale de travail

LREM : La République en marche

SSMSI : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure

## Document 1 : « Traité de la violence », Wolfgang Sofsky, pages 29 à 31, Gallimard, 2015 (extrait)

[...]

Sans armes, pas de violence. L'arme rend la violence possible et en même temps la limite. Car chaque instrument n'est pas propre à n'importe quel usage. Comme tout produit de la technique, l'arme aussi modèle d'avance son usage, et par là détermine l'acte. Une massue en bois provoque d'autres blessures qu'une matraque en caoutchouc. L'action doit s'adapter aux moyens. Les armes nouvelles exigent constamment de nouveaux modes d'emploi, des connaissances et des habitudes nouvelles. Non seulement l'objectif est à la recherche de ses moyens, mais les moyens eux-mêmes cherchent des objectifs. L'arme à la main, le fauteur de violence est à l'affût de cibles nouvelles. Il répugne à laisser passer les occasions d'agir que son arme l'aide à trouver. Inversement, il pousse résolument à l'invention incessante d'armes nouvelles répondant à ses ambitions. C'est cette circulation – technique, intention, action – qui confère à l'arme sa valeur d'usage.

Mais l'arme n'est pas seulement un moyen pour une fin. Sa valeur ne se mesure pas uniquement à sa puissance effective de destruction. L'arme est aussi porteuse de significations, elle a une valeur culturelle. Elle est tout à la fois violence matérialisée et violence symbolique. Elle est démonstration de puissance et de force. Elle encourage son possesseur et intimide l'adversaire. Dans la revue militaire, grandiose étalage d'une menace de mort, le pouvoir démontre spectaculairement qu'il est inattaquable. Il fait défiler des machines imposantes, monstrueuses, effrayantes, même si parfois leur emploi échoue du fait même de leur taille et de leur extrême complexité. Les armes sont exposées, admirées, décorées d'ornement divers sans aucune fonction technique. La dorure du bouclier, les incrustations sur la crosse du pistolet, la laque argentée dont on peint le chasseur à réaction : plus d'une arme est aussi un objet esthétique, une pièce prestigieuse dont l'aspect masque la puissance meurtrière. De surcroît, ces produits de l'industrie humaine sont soumis à des jugements moraux. Les armes sont célébrées et bénies, abhorrées, bannies, condamnées. Les motifs invoqués sont plus d'une fois hypocrites. Les armes interdites causeraient des « souffrances inutiles » - alors que le but de toute arme est bien de faire du mal et de faire souffrir. Si les hommes investissent dans les armes leur richesse, leur imagination et leur jugement, leur intelligence et leur sensualité, c'est pour une raison simple : l'arme est instrument et signe de mort. C'est pourquoi elle modifie la situation de l'homme dans le monde et change ses rapports avec l'espace et le temps, avec autrui et avec lui-même.

La plus simple des armes est le corps humain. Il peut s'employer de toutes sortes de manières. Chacun peut blesser ou tuer sans recourir à des objets fabriqués : en décochant aux bons endroits des coups de pied, de poing ou du tranchant de la main, en étranglant, en mordant. A une époque où la capacité meurtrière des armes s'accroît indéfiniment, l'habileté et la vigueur physique peuvent paraître négligeables. Cependant, quiconque est maître de son corps dispose par là d'une arme dont il ne se sépare jamais. La fiction de l'état de nature, où l'homme était un loup pour l'homme, se fonde sur cette réalité bien tangible. Chacun peut être un jour dangereux pour autrui, car le corps humain est une arme potentielle.

Pour se servir efficacement de ce corps, il faut remplir certaines conditions. La seule force brutale ne suffit pas toujours. Il faut savoir où l'autre est vulnérable. Une série de coups de poing sur la poitrine est manifestement moins efficace qu'un coup porté sur la carotide. Dans la guerre des corps, les hommes ont une connaissance intuitive de la vulnérabilité d'autrui. Sachant où l'on peut le toucher lui-même, chacun sait où toucher l'autre. Pour bien se battre, il faut un long entraînement ; mais il faut surtout savoir forcer sa nature au moment de l'action, si l'on n'y est pas nerveusement prédisposé. Il faut une volonté absolue pour foncer effectivement sur l'autre et le frapper. Au moment de l'attaque, le corps est parcouru par une sorte de décharge intérieure expulsant soudain le cri, le hurlement sauvage, le premier coup. Pour se transformer soi-même en arme, il ne faut pas seulement se maîtriser, il faut être capable de sortir de ses gonds et d'échapper à l'inertie naturelle de la sensibilité.

Le corps sert d'instrument à la violence. Mais, inversement, c'est lui qui en est l'objet. Quoique beaucoup d'armes détruisent d'abord des choses – immeubles, fortifications, barricades -, leur cible ultime est le plus souvent le corps humain. C'est lui que l'arme doit atteindre. C'est dans son corps que l'homme est soumis à la violence, dans ses os, ses organes, dans le tissu de sa chair. L'homme est victime de la violence parce qu'il est corps. Le double aspect de son existence physique détermine son rapport à la violence : parce qu'il a un corps, il peut s'en servir pour agir, mais, parce qu'il est corps, il est condamné à subir. Il est capable de violence et livré à elle. Le corps est capable de blesser, et il est vulnérable. D'où la nécessité de se protéger, et d'opposer à chaque arme offensive une arme défensive. Parce qu'il est vulnérable, l'homme doit tenir l'autre à distance ; il lui faut des armes portant plus loin que celles d'autrui. Et il doit prendre des dispositions pour se mettre à l'abri de celles-ci. Impossible de se contenter pour cela de son propre corps. L'autoconservation exige l'extension, l'adjonction d'accessoires, d'objets fabriqués, d'instruments. La technique des armes procède de la plus profonde des déficiences humaines : du fait que l'homme a un corps et qu'il est mortel.

[...]

**Document 2 : « La part d'ange en nous, histoire de la violence et de son déclin », Steven Pinker, pages 367 et 368, Les arènes, 2017 (extrait)**

[...]

Si la Longue Paix\* n'est ni le vigoureux enfant de la terreur, ni la sœur jumelle de l'extermination, de qui descend-elle alors ? Pouvons-nous identifier une variable exogène – une évolution qui ne fasse pas partie de la paix elle-même – qui se serait affirmée après 1945 et dont nous aurions des raisons de croire qu'elle agit spécifiquement contre la guerre ? Existe-t-il une explication causale plus convaincante que « les pays développés ont cessé de faire la guerre parce qu'ils sont devenus moins guerriers » ?

Au chapitre 4, nous avons évoqué une théorie datant d'il y a deux siècles et qui permet de se livrer à quelques pronostics. Dans sa *Paix perpétuelle*, Emmanuel Kant expliquait que trois circonstances étaient susceptibles de réduire la propension des responsables politiques à mener des guerres, sans que ces derniers n'aient besoin de devenir plus doux ou plus affables.

La première est la démocratie. Le gouvernement démocratique est conçu pour résoudre les conflits entre citoyens par le consensus autour de l'Etat de droit, et donc on peut s'attendre à ce que les démocraties appliquent la même éthique dans leurs relations aux pays étrangers. De même, chaque démocratie connaît le fonctionnement de l'ensemble des autres démocraties, puisqu'elles s'appuient toutes sur les mêmes fondements rationnels, plutôt que sur le culte d'une personnalité, une croyance messianique ou un projet chauviniste. La confiance qui en découle doit donc permettre de tuer dans l'œuf le cycle hobbesien dans lequel la peur d'une attaque préventive de part et d'autre incite chaque camp à la lancer en premier. Enfin, comme dans une démocratie, les responsables politiques doivent rendre des comptes à leur peuple, ils sont en toute logique moins susceptibles de lancer des guerres stupides destinées à augmenter leur gloire aux dépens du sang et de la prospérité de leurs citoyens.

Deux aspects de la Paix démocratique, comme on appelle désormais cette théorie, peuvent être invoqués comme explications de la Longue Paix. Le premier est que les tendances concordent. Dans la majeure partie de l'Europe, la démocratie a des racines étonnamment peu profondes. La moitié orientale fut dominée par des dictatures communistes jusqu'en 1989, et l'Espagne, le Portugal et la Grèce furent des dictatures fascistes jusque dans les années 1970. Au début de la Première Guerre mondiale, l'Allemagne, rejointe par l'Empire austro-hongrois, était une monarchie militariste ; au début de la Seconde, une dictature nazie, rejointe par l'Italie fasciste. Même en France, seule la cinquième tentative démocratique fut la bonne, après des interludes monarchiques et impériaux, ainsi que l'épisode vichyste. Il n'y a pas si longtemps, de nombreux experts pensaient que la démocratie était condamnée. En 1975, Daniel Patrick Moynihan déplora que « la démocratie libérale sur le modèle américain ressemble de plus en plus à ce qu'était la monarchie au XIX<sup>e</sup> siècle : une sorte de survivance, une forme de gouvernement qui subsiste çà et là dans des régions isolées ou spécifiques, et qui peut même fonctionner correctement dans des circonstances particulières, mais qui n'a aucune pertinence pour l'avenir. Elle montre d'où vient le monde, pas où il va ».

---

\* Note du jury : la Longue Paix désigne la période qui, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, a vu l'absence de conflit majeur entre grandes puissances.

Les sociologues ne devraient jamais prédire l'avenir ; il est suffisamment difficile de prédire le passé. Le graphique 5.23\* montre l'évolution des démocraties, autocraties et anocraties (pays qui ne sont ni pleinement démocratiques, ni pleinement autocratiques) dans le monde au cours des décennies qui se sont écoulées depuis la Seconde Guerre mondiale. L'année où Moynihan annonça la mort des démocraties marqua précisément un tournant dans les fortunes relatives des différentes formes de gouvernance, et à partir de là, on constata justement une évolution vers la démocratie un peu partout dans le monde, notamment développé. L'Europe du Sud devint pleinement démocratique dans les années 1970, l'Europe de l'Est au début des années 1990. En ce moment, le seul pays européen considéré comme une autocratie est la Biélorussie, et tous les autres, hormis la Russie, sont des démocraties pleines et entières. Les démocraties prédominent également sur les deux continents américains et dans les principaux pays développés du Pacifique, comme la Corée du Sud et Taiwan. Même abstraction faite de la contribution présumée de la démocratie à la paix internationale, il s'agit d'une forme de gouvernement qui inflige un minimum de violence à ses propres citoyens, de sorte que la montée en puissance de la démocratie mérite en elle-même d'être considérée comme un autre jalon important du déclin historique de la violence.

[...]

---

\* Note du jury : non fourni

## Document 3 : Éléments statistiques

### a) « Insécurité et délinquance en 2021 : une première photographie », *Interstats n° 41*, janvier 2022 (extraits)

[...]

Délinquance enregistrée sur la période 2016-2021 et taux d'évolution annuelle	Nombre de faits constatés (cumul annuel)						Variation (A/A-1) (en %)				
	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2021	2020	2019	2018	2017
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)*	1026*	983	993	932	917	1 012	+4*	-1	+7	+2	-9
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	306 700	274 300	271 900	251 300	233 600	225 500	+12	+1	+8	+8	+4
- Violences intrafamiliales	157 500	137 700	125 700	109 900	100 500	99 100	+14	+10	+14	+9	+1
- Autres coups et blessures volontaires	149 200	136 600	146 200	141 400	133 000	126 400	+9	-7	+3	+6	+5
Violences sexuelles	75 800	57 100	55 500	49 400	41 600	37 500	+33	+3	+12	+19	+11
- Viols et tentatives de viols	34 300	26 000	23 400	19 800	16 900	15 000	+32	+11	+19	+17	+12
- Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)	41 500	31 100	32 100	29 700	24 800	22 500	+33	-3	+8	+20	+10
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	8 500	8 700	9 200	9 100	10 200	11 000	-2	-6	+1	-10	-8
Vols violents sans arme	62 100	66 100	81 500	83 700	90 300	95 600	-6	-19	-3	-7	-6
Vols sans violence contre des personnes	583 800	553 800	728 600	708 100	719 700	714 500	+5	-24	+3	-2	+1
Cambríolages de logements	190 300	189 800	237 400	237 600	254 400	249 800	0	-20	0	-7	+2
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	122 700	122 800	141 200	143 800	156 000	166 400	0	-13	-2	-8	-6
Vols dans les véhicules	225 400	224 000	270 400	269 300	272 400	273 300	+1	-17	0	-1	0
Vols d'accessoires sur véhicules	77 300	74 300	90 400	95 400	101 800	106 900	+4	-18	-5	-6	-5
Destructions et dégradations volontaires	544 500	536 500	616 000	620 500	631 000	637 900	+1	-13	-1	-2	-1
Escroqueries	423 000	369 100	366 400	328 800	325 100	318 200	+15	+1	+11	+1	+2

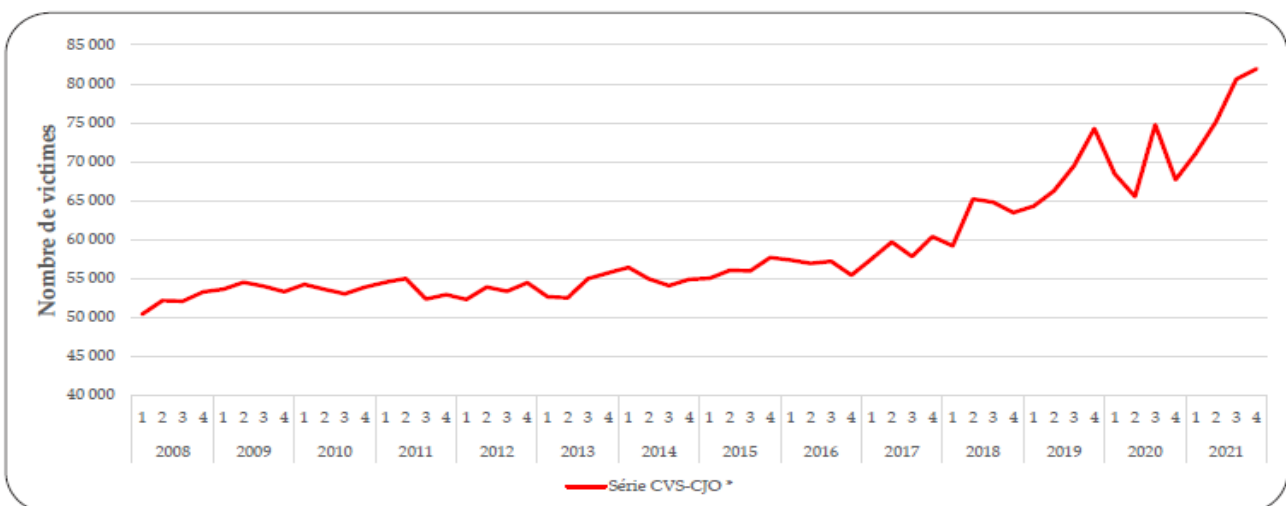
\* résultats provisoires.

Champ : France.

Sources : SSMSI, bases des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

[...]

### 5. Coups et blessures volontaires enregistrés (sur personnes de 15 ans ou plus) : cumul trimestriel



\*données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables (CVS-CJO), voir définitions.

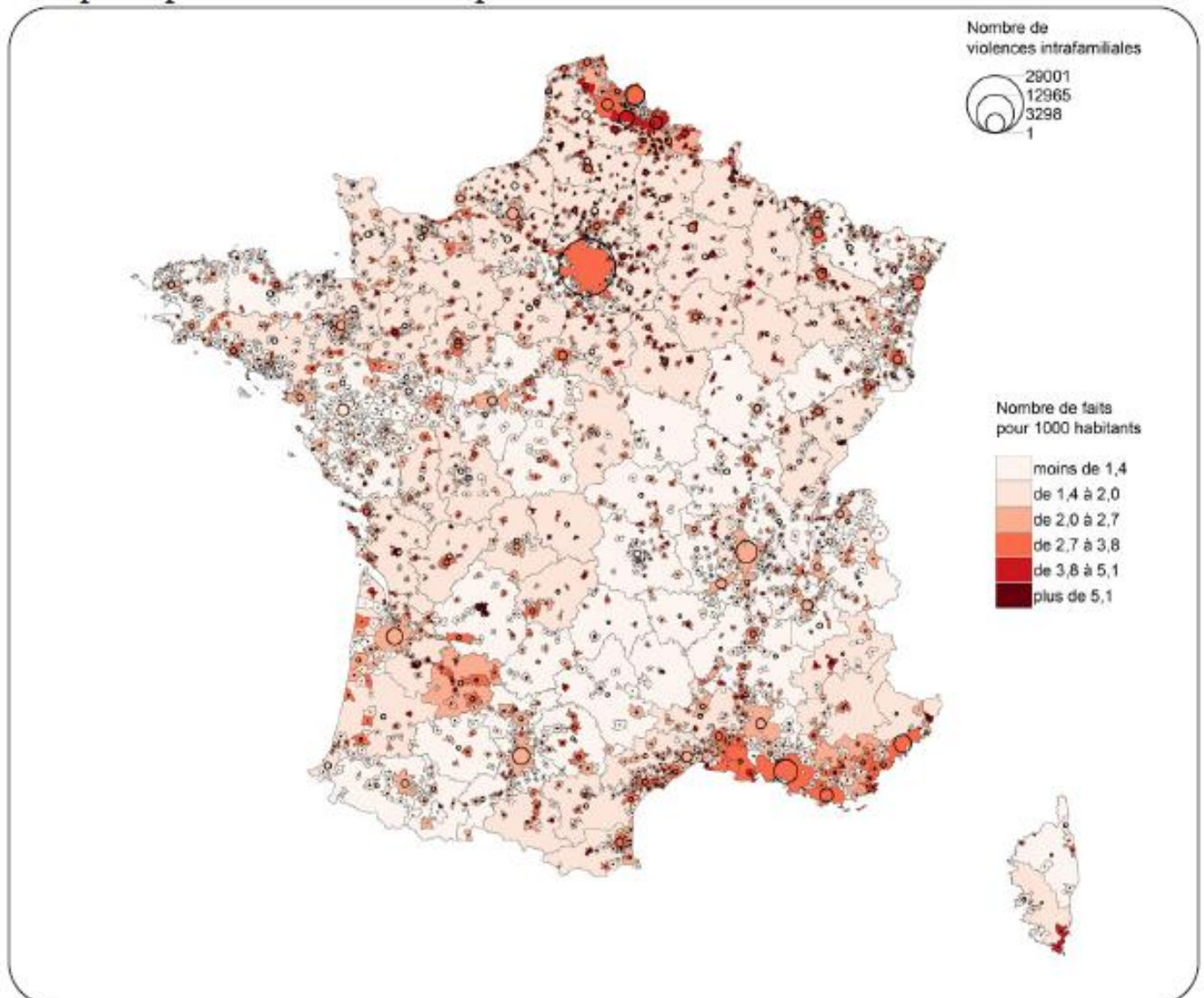
Champ : France.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

[...]

[...]

## 4 Coups et blessures volontaires intrafamiliaux (sur personnes de 15 ans ou plus) pour 1 000 habitants par unité urbaine en 2021



Lecture : En 2021, dans les grandes unités urbaines de la côte méditerranéenne, entre 2,7 et 3,8 victimes de coups et blessures volontaires intrafamiliaux (sur personnes de 15 ans ou plus) ont été enregistrées pour 1 000 habitants.

Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, base communale des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, populations légales, recensement de la population 2019.

[...]



c) « Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020 », *Interstats n° 19*, novembre 2021 (extrait)

[...]

## 1 Les victimes de violences commises par le partenaire enregistrées par les forces de sécurité en France en 2020

	Victimes femmes	Victimes hommes	TOTAL	Part des femmes parmi les victimes (en %)
<b>Crimes</b>	<b>4 690</b>	<b>110</b>	<b>4 810</b>	<b>98</b>
homicides*	102	23	125	82
viols	4 560	80	4 640	98
autres crimes sur partenaires	30	10	40	75
<b>Délits</b>	<b>134 590</b>	<b>20 120</b>	<b>154 710</b>	<b>87</b>
agressions sexuelles	850	20	870	98
violences volontaires, avec ou sans ITT (incapacité totale de travail)	98 990	14 800	113 790	87
dont ITT supérieure à 8 jours	3 760	350	4 110	91
dont ITT inférieure à 8 jours	41 090	5 280	46 370	89
dont sans ITT	54 140	9 170	63 310	86
menaces de mort	14 280	1 510	15 790	90
harcèlement et autres menaces	18 530	2 400	20 930	89
atteintes à la vie privée	1 170	260	1 430	82
injures, diffamations ...	770	1 130	1 900	41
<b>TOTAL</b>	<b>139 280</b>	<b>20 230</b>	<b>159 520</b>	<b>87</b>
<b>TOTAL hors homicides</b>	<b>139 190</b>	<b>20 210</b>	<b>159 400</b>	<b>87</b>

**Champ** : France, personnes physiques âgées de 18 ans et plus.

**Sources** : SSMSI, base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2020; traitements SSMSI.

(\*) Sources chiffres homicides : DAV, étude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2020.

[...]

d) « Estimation du coût des violences au sein du couple et de leur incidence sur les enfants en France en 2012 : synthèse de la troisième étude française de chiffrage », Catherine Cavalin, Maïté Albagly, Claude Mugnier, Marc Nectoux avec la collaboration de Claude Bauduin, Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) 22-23, 19 juillet 2016 (extrait)

[...]

Montants et structure des coûts des violences au sein du couple et de leurs conséquences sur les enfants, par type de coût et distinguant les coûts associés aux femmes, hommes et enfants, France, 2012

Hypothèse basse		Femmes		Hommes		Enfants		Total		en % du total	
		% ligne	% colonne			% ligne	% colonne			% ligne	% colonne
<b>Coûts directs médicaux</b>											
Urgences	23 070 531 €	96,8%	8,2%	764 970 €	3,2%	9,3%	X	0 €	0,0%	0,0%	0,7%
Hospitalisations	43 611 096 €	96,8%	15,5%	1 446 052 €	3,2%	17,6%	X	0 €	0,0%	0,0%	1,2%
Consultations	95 652 232 €	97,3%	34,0%	2 662 609 €	2,7%	32,5%	X	0 €	0,0%	0,0%	2,7%
Médicaments	117 652 245 €	97,3%	41,8%	3 275 009 €	2,7%	39,9%	X	0 €	0,0%	0,0%	3,4%
Dispositifs médicaux	1 632 787 €	96,8%	0,6%	54 140 €	3,2%	0,7%	X	0 €	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Total coûts directs médicaux</b>	<b>281 618 891 €</b>	<b>97,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 202 780 €</b>	<b>2,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>X</b>	<b>0 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>8,0%</b>
<b>Coûts directs non médicaux</b>											
Police	57 241 836 €	90,2%	17,3%	6 222 902 €	9,8%	4,1%	X	0 €	0,0%	0,0%	1,8%
Gendarmerie	37 494 177 €	73,4%	11,3%	13 559 185 €	26,6%	8,8%	X	0 €	0,0%	0,0%	1,4%
Justice civile	10 468 572 €	90,9%	3,2%	1 046 857 €	9,1%	0,7%	X	0 €	0,0%	0,0%	0,3%
Justice pénale	1 378 509 €	3,0%	0,4%	44 571 782 €	97,0%	29,1%	X	0 €	0,0%	0,0%	1,3%
Administration, pénitentiaire	2 782 963 €	3,3%	0,8%	81 456 500 €	96,7%	53,1%	X	0 €	0,0%	0,0%	2,3%
Accueil/Auteur	30 000 000 €	98,4%	9,0%	500 000 €	1,6%	0,3%	X	0 €	0,0%	0,0%	0,8%
Arrêts de travail	107 824 689 €	96,9%	5,5%	3 393 526 €	3,1%	0,7%	X	0 €	0,0%	0,0%	3,1%
Soutien familial	1 882 442 €	90,9%	0,1%	188 244 €	9,1%	0,0%	X	0 €	0,0%	0,0%	0,1%
RSA	10 241 096 €	90,9%	0,5%	1 024 110 €	9,1%	0,2%	X	0 €	0,0%	0,0%	0,3%
Hébergement	58 071 904 €	100,0%	17,5%	0 €	0,0%	0,0%	X	0 €	0,0%	0,0%	1,6%
Aides au logement	14 193 592 €	90,9%	4,3%	1 419 359 €	9,1%	0,9%	X	0 €	0,0%	0,0%	0,4%
<b>Total coûts directs non médicaux</b>	<b>331 579 780 €</b>	<b>68,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>153 382 465 €</b>	<b>31,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>X</b>	<b>0 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>13,4%</b>
<b>Coûts indirects (dont intangibles : valeur de la vie et de la douleur)</b>											
Absentéisme	572 282 367 €	99,4%	29,3%	3 324 826 €	0,6%	0,7%	X	0 €	0,0%	0,0%	16,0%
Préjudices ITT	277 062 000 €	84,1%	14,2%	52 551 000 €	15,9%	11,4%	X	0 €	0,0%	0,0%	9,1%
Incarcérations	3 225 942 €	2,7%	0,2%	116 049 000 €	97,3%	25,2%	X	0 €	0,0%	0,0%	3,3%
Décès	453 000 000 €	66,2%	23,2%	231 000 000 €	33,8%	50,2%	X	0 €	0,0%	0,0%	19,0%
Viols	644 400 000 €	91,8%	33,0%	57 600 000 €	8,2%	12,5%	X	0 €	0,0%	0,0%	19,5%
<b>Total coûts indirects</b>	<b>1 949 970 309 €</b>	<b>80,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>460 524 826 €</b>	<b>19,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>X</b>	<b>0 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>66,8%</b>
<b>Coûts liés à l'incidence sur les enfants</b>											
ASE - accueil/accompagnement	0 €	0,0%	X	0 €	0,0%	X	X	347 250 000 €	100,0%	82,2%	9,6%
Décès enfants	0 €	0,0%	X	0 €	0,0%	X	X	75 000 000 €	100,0%	17,8%	2,1%
<b>Total coûts des conséquences sur les enfants</b>	<b>0 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>X</b>	<b>0 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>422 250 000 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>11,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 563 168 980 €</b>			<b>622 110 071 €</b>				<b>422 250 000 €</b>			<b>100,0%</b>

ITT : incapacité totale de travail ; ASE : aide sociale à l'enfance.

[...]

**Document 4 : « La violence contre les élus : un nouveau mal démocratique ? »,  
Jean-Baptiste Juillard, *www.theconversation*, 18 avril 2022 (extraits)**

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la France connut une vague d'attentats anarchistes, dont les deux événements paroxystiques furent la bombe lancée par Auguste Vaillant le 9 décembre 1893 dans la Chambre des députés, qui ne fit aucun mort, et l'assassinat du président de la République Sadi Carnot à Lyon le 24 juin 1894, par Sante Geronimo Caserio. Si la radicalité de cette violence paraît lointaine, et l'anarchisme moins en vue, les représentants politiques sont encore la cible de violences.

Dans le contexte du débat sur le passe vaccinal, nous avons ainsi assisté à une « multiplication » de menaces extrêmement violentes proférées contre des parlementaires de la majorité, à une échelle rarement observée par le passé. La députée LREM Aurore Bergé a de ce fait appelé à la constitution d'un « front commun contre la violence dans le débat public ». Quelque temps auparavant, à l'été 2019, le maire de Signes, Jean-Mathieu Michel, trouvait la mort, renversé par la camionnette d'un maçon qui avait été rappelé à l'ordre par l'élu alors qu'il déposait illégalement sur la voie publique des encombrants.

Un an après cet événement tragique, c'est le maire de Portbail, Francis d'Hulst, qui fut victime d'une agression physique alors qu'il rappelait l'interdiction de campement sauvage. Ces faits interpellent et étonnent d'autant plus que le mandat de maire est le seul à bénéficier d'un niveau de confiance supérieur à 50 % dans la population française, d'après les données du baromètre de la confiance politique Sciences Po – Cevipof.

**En 2020, 1 276 agressions ont eu lieu sur des élus locaux**

En réaction à ces événements, plusieurs parlementaires se sont emparés du sujet. En octobre 2019, le sénateur Philippe Bas a remis un rapport d'information « Sur les menaces et agressions auxquelles sont confrontées les maires », à partir de la consultation de 10,90 % des maires de France ou assimilés, soit 3812 élus, lesquels déclarent à 92 % avoir été victimes de violences physiques ou verbales, allant de l'incivilité à l'agression physique caractérisée.

En avril 2021, les députés Naïma Moutchou et Philippe Gosselin ont été rapporteurs d'une mission sur les « entraves opposées à l'exercice des pouvoirs de police des élus municipaux » dans le but d'améliorer la sécurité des élus locaux. D'après les chiffres du rapport, issus du ministère de l'Intérieur, en 2020, 1 276 agressions ont eu lieu sur des élus locaux en France, dont 505 agressions physiques, ce qui représente un triplement du volume des faits par rapport à l'année précédente. Les autres agressions courantes sont des outrages, des atteintes au domicile ou encore des dégradations de véhicules.

[...]

**Le sacre de l'élu**

La violence envers les élus est non seulement inacceptable sur le plan moral et répréhensible sur le plan pénal, mais elle est aussi et surtout difficilement compréhensible sur le plan politique.

Comment en effet peut-il y avoir violence sur la personne qui a reçu l'onction du suffrage universel dans une démocratie ? L'élu est le pivot du système représentatif, dont Benjamin Constant a montré dans un fameux discours sur la « Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes » (1819) qu'il était historiquement le mieux à même de préserver nos libertés.

[...]

## L'indispensable combat politique

Le président du Sénat Gérard Larcher a contribué à la popularité d'une formule selon laquelle un bon élu local est « à portée d'engueulade » et doit en un sens le rester pour être au plus près des réalités. L'expression, très parlante, a même été reprise par le président de la République après la gifle qu'il a reçue en juin 2021 lors d'un déplacement dans la Drôme. Le chef de l'État appelait alors à distinguer l'expression d'une colère légitime, de la haine et de la violence qui n'ont pas leur place en démocratie.

Il existe bien un combat politique, comme le veut l'expression commune, mais trouve-t-il encore véritablement à s'exprimer ? La philosophe Chantal Mouffe considère que le triomphe d'une vision libérale excessivement et illusoirement consensuelle du politique se fait au détriment des oppositions parfois radicales qui devraient pouvoir s'exprimer en démocratie. Elle défend ainsi une vision « agonistique » du politique, terme issu du grec *agôn* qui renvoie au conflit et à la lutte.

Cela suppose de reconnaître une véritable légitimité à son adversaire. Dans une démocratie plurielle, reposant sur de véritables oppositions, l'opposant est à la fois combattu et reconnu, celui-ci « ne sera pas considéré comme un ennemi à abattre mais comme un adversaire dont l'existence est légitime et doit être tolérée. » A-t-on encore des ennemis ? Oui, répond la philosophe, qui propose de réserver le terme pour désigner ceux qui « mettent en question les bases mêmes de l'ordre démocratique », comme elle l'écrit dans *La politique et ses enjeux* (1994).

## De l'adversaire à l'ennemi ?

*Abattre l'ennemi* (2021) est le titre, explicite, d'un ouvrage de l'avocat et pamphlétaire Juan Branco où il cible sans nuance :

*« la caste représentative et intermédiaire – journalistes, élus, intellectuels et autres « décideurs » et « commentateurs » – qui étouffe notre démocratie et ne conçoit pas que cette dernière puisse exister sans eux ».*

Dans une vidéo diffusée sur sa chaîne YouTube, qui compte près de 100 000 abonnés, sous le titre « Prendre Paris », il imagine la conquête révolutionnaire de la capitale. Le choix des mots semble ici dépasser la vision précédemment exposée, pour entrer dans un véritable combat à mort avec un adversaire érigé en un ennemi absolu. Sans rejeter par ailleurs toute forme d'élection, l'auteur souhaite un plus grand contrôle des élus par le peuple, associé à la possibilité d'organiser des référendums d'initiative citoyenne.

En 2019, dans *Crépuscule*, il s'employait à dévoiler au grand jour les coulisses « sanglants » du pouvoir et plus précisément les ressorts de l'ascension des hommes politiques contemporains, qu'il assimile à de la corruption pure et simple.

Mélangeant faits, interprétations et aspects plus personnels, sans « témoignage sourcé », l'ouvrage a quoi qu'il en soit donné le ton d'un discours acerbe, radical et violent envers la grande majorité des représentants politiques actuels.

[...]